



DG/DRI/SPGED26-31470

La Directrice générale du CHU de Montpellier

VU la décision de composition du Comité scientifique et éthique de référence SPGED24-13183 du 8 avril 2024 ;

CONSIDERANT que la composition du CSE doit être renouvelée partiellement pour tenir compte du souhait de certains membres de ne pas renouveler leur mandat ;

SUR PROPOSITION du Président du Comité scientifique et éthique de l'Entrepôt des données de santé du CHU de Montpellier ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 2 de la décision susvisée est modifiée ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Collèges	Membres titulaires	Membres suppléants
Président	Sylvain Lehmann (<i>biologiste</i>)	
Chercheurs	Mathieu Desroches (<i>Inria</i>) Jean-Michel Marin (<i>UM</i>) Marion Mortamais (<i>Inserm</i>)	Pierre-Emmanuel Milhiet (<i>CNRS</i>) Louise Robert (<i>SHS</i>)
Professionnels de santé	Sébastien Bommart (<i>imagerie</i>) Antoine Debourdeau (<i>hépato-gastro-entérologue</i>) Mathieu Fieldes (<i>pharmacien</i>) Caroline Mollevi (<i>méthodologiste</i>) David Morquin (<i>infectiologue</i>) Thibault Mura (<i>méthodologiste</i>) Agnès Oude-Engberink (<i>généraliste</i>) Diane Purper-Ouakil (<i>psychiatre</i>) Adrien Ter Schiphorst (<i>neurologue</i>)	Claire Duflos (<i>méthodologiste</i>) Karolina Griffiths (<i>généraliste</i>) Hala Kerbage (<i>psychiatre</i>)
Personne impliquée dans l'éthique en santé	Virginie Rage-Andrieu (<i>UM</i>)	Marie-Christine Sordino (<i>UM</i>)
Personnes indépendantes du responsable de traitement	Anne Laurent (<i>UM</i>) Emilie Royere (<i>Eurobiomed</i>)	
Professionnel médico-social et paramédical	Sophie Bentz (<i>DRI</i>) Olivia De Lavalette (<i>juriste</i>) Caroline Dunoyer (<i>EDS</i>)	Albert Prades (<i>infirmier</i>)
Représentant des usagers	Mohammed Ghadi	Olivier Piau

Article 2 : Sont invitées de façon permanente au CSE du CHU de Montpellier les personnes suivantes :

- le directeur du numérique en santé, Jérôme EUVRARD ;
- le responsable de la sécurité du système d'information, Damien GARCIA ;
- la déléguée à la protection des données, Sandrine MAS ;
- le délégué à la protection des données du GHT, François SALOMON ;
- le directeur de la recherche et de l'innovation, Renan TARGHETTA et son adjointe Linda GIMENO.

Article 3 : Le Président du CSE peut décider de convier aux séances des invités ou des personnalités qualifiées si l'examen des dossiers le nécessite.

Article 4 : Le Président du CSE est chargé de veiller au respect et à la mise à jour du règlement intérieur de l'instance.

Article 5 : Le secrétariat du CSE est assuré par la Direction de la recherche et de l'innovation.

Article 6 : La Direction recherche et innovation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le

La Directrice Générale,

Anne FERRER